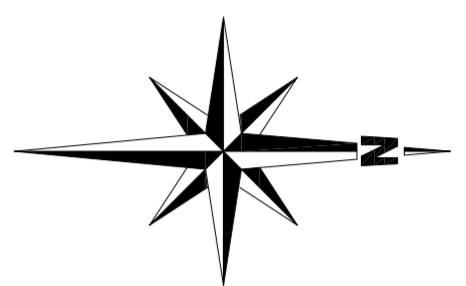


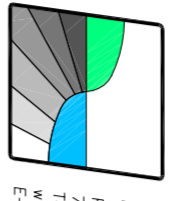

0 50 100 m




- Légende :
- Réseau hydrographique
 - Réseau AEP (domestique)
 - Projet réseau AEP (domestique)
 - Réservoir
 - Mailleage
 - Unité de distribution
 - Potentiomètre
 - Contour de RU (Zones U et AU)
 - Contour existant
 - Couillage
 - Traitement par ultra violet

Certifié conforme par la Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2019 approuvant le PU de Bonne
La Maire,

Date: Avril 2019
Echelle: 1/5 000
Fichier: AS AEP Bonne.mxd
Dessin: S. BRUN

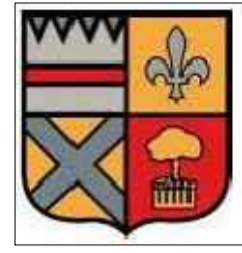


MECT
Municipalité Concertée
pour l'Énergie, l'Environnement
et le Climat





Commune de BONNE



ANNEXES SANITAIRES VOLET EAUX PLUVIALES - Diagnostic -

- Légende :**
- Réseau hydrographique
 - Fossés
 - Réseau EP compétence de la Commune
 - Réseau EP compétence Annemasse-Agglo
 - Réseau EP privé
 - Secteur Potentiellement Urbanisable
 - Contour du PLU (Zones U et AU)
 - Bassin de rétention existant
 - Séparateur à hydrocarbures
 - Zone humide (inventaire départemental)

Dysfonctionnement :

- Risque de ruissellement
- Zone de divagation
- Obstruction du réseau EP
- Stagnation d'eau (terains humides)
- Résurgence
- Saturation du réseau EP
- Zone de débordement

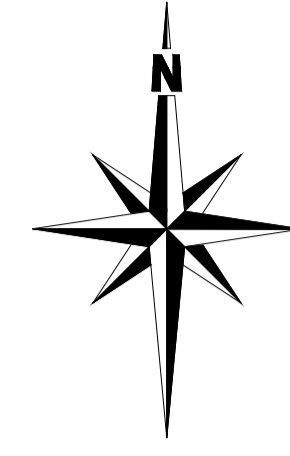
Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2019 approuvant le PLU de Bonne.

Le Maire,

Réglementation des zones du P.P.R.N. (Plan de Prévention des Risques Naturel prévisibles)

- Zone de risque fort ou champ d'expansion inconstructible
- Zone de risque faible à modéré constructible sous conditions
- Zone de risque négligeable ou nul non réglementé par le P.P.R.N.

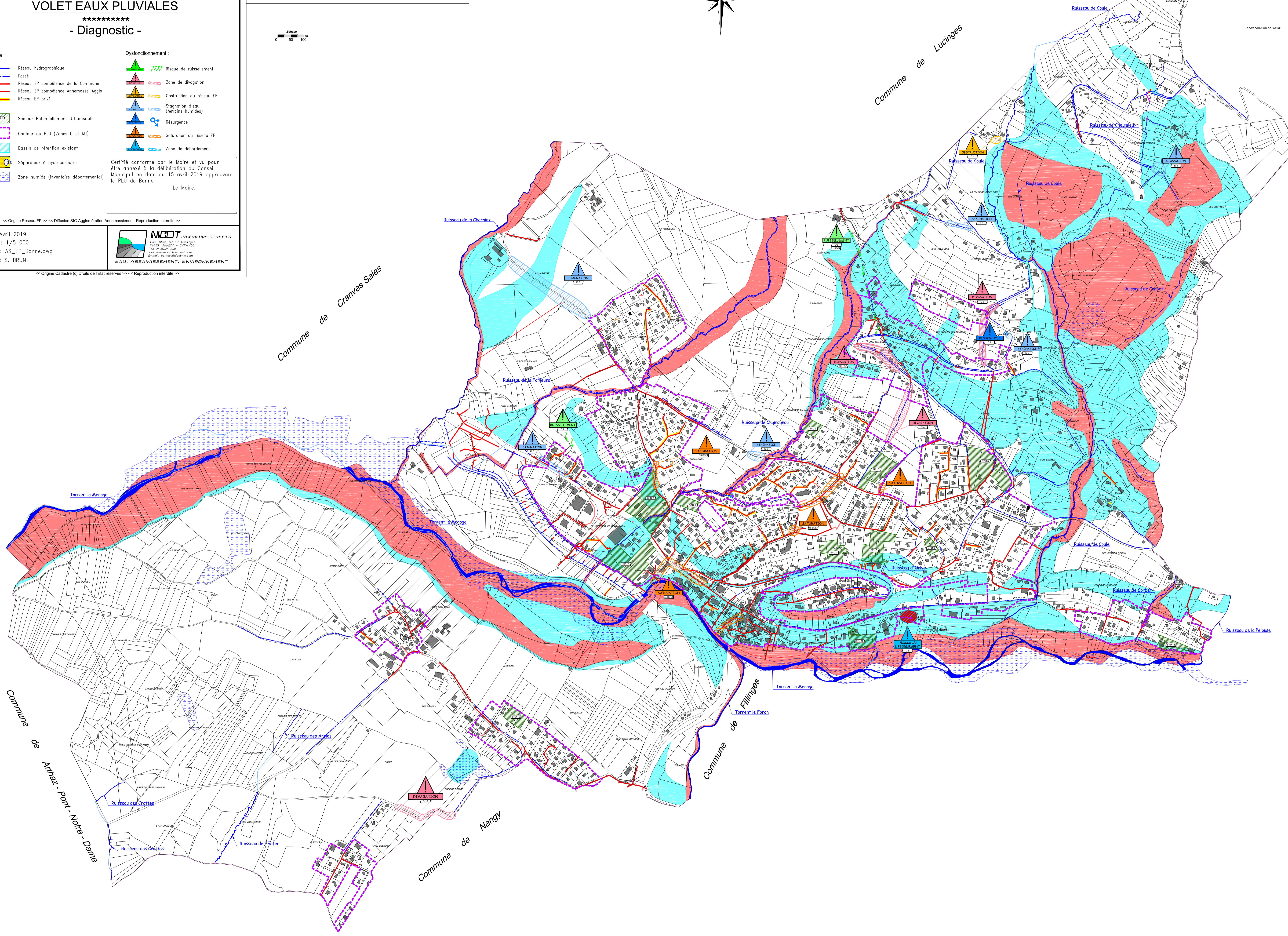
Echelle 0 50 100



Date: Avril 2019
Echelle: 1/5 000
Fichier: AS_EP_Bonne.dwg
Dessin: S. BRUN



<< Origine Réseau EP >> << Diffusion SIG Agglomération Annemassienne - Reproduction Interdite >>
<< Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Reproduction interdite >>



Commune de Cranves-Sales

Commune de Lucinges

Commune de Arthaz-Pont-Notre-Dame

Commune de Nangy

Commune de Filinges

Ruisseau de la Pelouse

Ruisseau de Coule

Ruisseau de Champan

Ruisseau de Courbet

Ruisseau de Coule

Ruisseau de Coule

Ruisseau de la Charniaz

Ruisseau de la Folletue

Torrent le Menage

Ruisseau des Arches

Ruisseau de Crattes

Ruisseau de Crattes

Ruisseau de Crattes

Ruisseau de Crattes

Ruisseau de Crattes

Ruisseau de Crattes

Ruisseau de Crattes

Torrent le Menage

Torrent le Menage

Torrent le Menage

Torrent le Menage

Torrent le Menage

Torrent le Menage

Torrent le Menage

Torrent le Menage

Torrent le Menage

Torrent le Menage

Torrent le Menage

Torrent le Menage

Torrent le Menage

Torrent le Menage

Torrent le Menage

Commune de Lucinges

Commune de Cranves-Sales

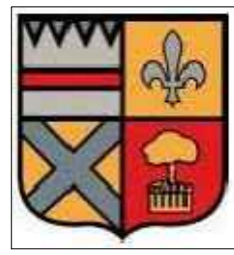
Commune de Filinges

Commune de Nangy

Commune de Arthaz-Pont-Notre-Dame



Commune de BONNE



ANNEXES SANITAIRES VOLET EAUX PUVIALES

- Travaux et recommandations -

Légende :

- Réseau hydrographique
- Fossés
- Réseau EP compétence de la Commune
- Réseau EP compétence Annemasse-Agglomération
- Réseau EP privé
- Secteur Potentiellement Urbanisable
- Contour du PLU (Zones U et AU)
- Bassin de rétention existant
- Séparateur à hydrocarbures
- Zone humide

Travaux et recommandations :

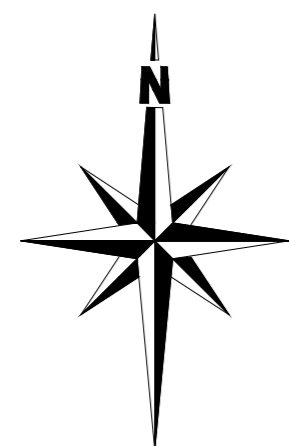
- Recommandation à suivre
- Travaux à réaliser

Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2019 approuvant le PLU de Bonne


Le Maire,

Date: Avril 2019
Echelle: 1/5 000
Fichier: AS_EP_Bonne.dwg
Dessin: S. BRUN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT



0 50 100



Pour tous les SPU :

Travaux à réaliser :
Compenser l'imperméabilisation par l'aménagement de dispositifs de rétention/infiltration à l'échelle de la parcelle ou de la zone, avant rejet des EP vers l'exutoire.

Travaux à réaliser :
Mise en place de grilles à matériaux de façon à limiter les problèmes d'obstruction des ouvrages. Ces grilles à matériaux devront faire l'objet d'un entretien régulier.

Travaux à réaliser :
Entretien régulier des ouvrages existants pour limiter les risques d'obstruction.

Travaux à réaliser :
Chemin de Milly : Collecter et orienter les eaux stagnantes vers un exutoire.

Travaux à réaliser :
Route du Luchet : Recherche des venus d'eau et réparation si il s'agit d'un problème AEP.

Travaux à réaliser :
Route de Linerage : Collecter et orienter les eaux de ruissellements vers un exutoire.

Travaux à réaliser :
Redimensionner la canette bétonnée existante dans le virage.

Travaux à réaliser :
Définir un exutoire pour le réseau EP Ø300 qui se rejette actuellement dans les prairies existantes en contrebas de la route ou pérenniser un axe d'écoulement naturel au sein des prairies concernées.

Recommandations :
Réaliser une étude de bassin versant pour définir les diamètres précis à mettre en place pour assurer de façon correcte les eaux jusqu'à leur exutoire.

Travaux à réaliser :
Remplacer le fossé et remplacer la traversée Ø200 existante dans le virage.

Recommandations :
Respecter les prescriptions du PPR.

Recommandations :
Respecter les dispositions de protection des cours d'eau, notamment les reculs nécessaires et le maintien d'une ripisylve.

Recommandations :
Mettre en place des dispositifs de protection rapprochés afin de protéger les projets des ruissellements amont ou des inondations.

Travaux à réaliser :
Définir un exutoire pour le réseau EP Ø400 qui se rejette actuellement dans les prairies existantes en contrebas de la route ou pérenniser un axe d'écoulement naturel au sein des prairies concernées.

Recommandations :
Mettre en place des dispositifs de protection rapprochés afin de protéger les projets des ruissellements amont ou des inondations.

Recommandations :
Se protéger des risques de divergence lié au réseau en provenance du chemin de Chez le Maire (dysfonctionnement n°4).

Recommandations :
Mettre en place des dispositifs de protection rapprochés afin de protéger les projets des ruissellements amont ou des inondations.

Travaux à réaliser :
Définir un exutoire pour l'ensemble de la zone ou évaluer la capacité des sols à infiltrer les eaux pluviales.

Travaux à réaliser :
Définir un exutoire pour l'ensemble de la zone ou évaluer la capacité des sols à infiltrer les eaux pluviales.

Recommandations :
Mettre en place des dispositifs de protection rapprochés afin de protéger les projets des ruissellements amont ou des inondations.

Recommandations :
Respecter les prescriptions du PPR.

Recommandations :
Respecter les dispositions de protection des cours d'eau, notamment les reculs nécessaires et le maintien d'une ripisylve.

Recommandations :
Mise en place des dispositifs de protection rapprochés pour les bâtiments exposés.

Travaux à réaliser :
Réaliser un entretien et une surveillance particulière au niveau du canal et de tout ouvrage de franchissement existant sur son litaine.

Travaux à réaliser :
Entretien le réseau existant de façon à limiter les risques de débordement.

Travaux à réaliser :
Aménager un ouvrage de collecte des eaux de ruissellement (type renvoi d'eau) en direction du fossé existant pour éviter que les eaux ne stagnent sur le point bas.

Recommandations :
Respecter les prescriptions du PPR.

Recommandations :
Respecter les dispositions de protection des cours d'eau, notamment les reculs nécessaires et le maintien d'une ripisylve.

Recommandations :
Respecter les prescriptions du PPR.

Recommandations :
Respecter les dispositions de protection des cours d'eau, notamment les reculs nécessaires et le maintien d'une ripisylve.

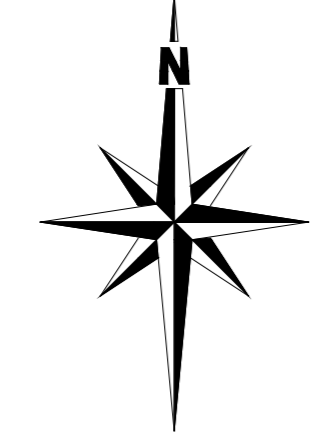
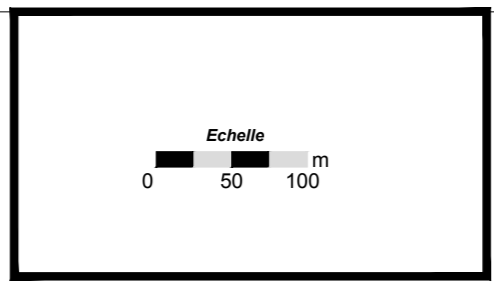
Travaux à réaliser :
Réaliser un entretien du fossé existant en amont pour optimiser ses capacités de collecte.

Travaux à réaliser :
Mettre en place en aval de la voirie un fossé pour éviter la divergence des eaux.

Travaux à réaliser :
Définir un exutoire pour l'ensemble de la zone ou évaluer la capacité des sols à infiltrer les eaux pluviales.



Commune de BONNE



ANNEXES SANITAIRES VOLET EAUX USEES

- Zones d'assainissement collectif :**
- Assainissement collectif existant.
 - Assainissement collectif futur.
 - Réseau E.U. existant.
 - Projet E.U.
 - Réseau E.U. existant privé.
- Zones d'assainissement non collectif :**
- Assainissement non collectif.
 - Fossé
 - Réseau EP

- Divers :**
- Contour du PLU (Zones U et AU).
 - Réseau hydrographique
- Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2019 approuvant le PLU de Bonne
- Le Maire,

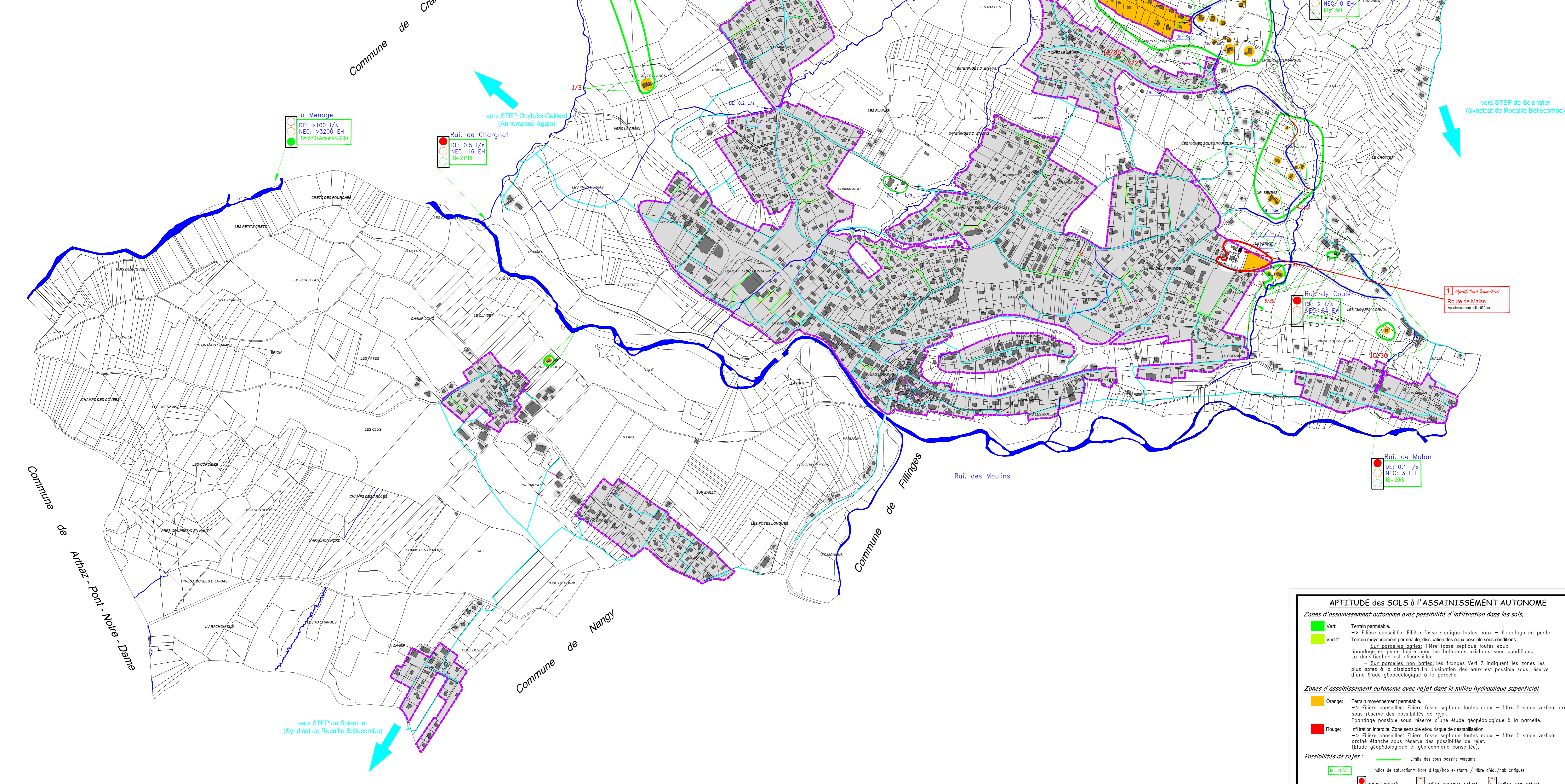
Date: Avril 2019
Echelle: 1/5 000
Fichier: AS_EU_Bonne.dwg
Dessin: S. BRUN

NICOT INGENIEURS CONSEILS
100, rue de la République - 74100 BONNE
Tél : 04 79 00 00 00
www.nicot-ingenieurs.com
E-mail: contact@nicot.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

<< Origine Réseau EU >> << Diffusion SIG Agglomération Annemassienne - Reproduction interdite >>

<< Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Reproduction interdite >>



APTITUDE des SOLS à l'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Zones d'assainissement autonome avec possibilité d'infiltration dans les sols

- Vert:** Terrain perméable. -> Filière conseillée: Filière fosse septique toutes eaux - épandage en pente. Terrain moyennement perméable: dissipation des eaux possible sous conditions. - Sur parcelles baltées: Filière fosse septique toutes eaux - épandage en pente soignée pour les bâtiments existants sous conditions. La densification est déconseillée.
- Vert 2:** - Sur parcelles non baltées: Les franges Vert 2 indiquent les zones les plus aptes à la dissipation. La dissipation des eaux est possible sous réserve d'une étude géopédologique à la parcelle.

Zones d'assainissement autonome avec rejet dans le milieu hydraulique superficiel

- Orange:** Terrain moyennement perméable. -> Filière conseillée: Filière fosse septique toutes eaux - filtre à sable vertical drainé sous réserve des possibilités de rejet. Epandage possible sous réserve d'une étude géopédologique à la parcelle.
- Rouge:** Infiltration interdite. Zone sensible et/ou risque de déstabilisation. -> Filière conseillée: Filière fosse septique toutes eaux - filtre à sable vertical drainé étanche sous réserve des possibilités de rejet. (Etude géopédologique et géotechnique conseillée).

Possibilités de rejet :

- Vert: Limite des sous bassins versants
- Orange: Indice de saturation: Nbre d'équ/hab existants / Nbre d'équ/hab critiques
- Rouge: Indice saturé
- Orange: Rejet déconseillé
- Vert: Indice presque saturé
- Orange: Rejet tolérable
- Vert: Indice non saturé
- Vert: Rejet possible